

Actualité

En bref : faits nouveaux et événements marquants, repères chiffrés, dates à retenir...

4/5

territoires



quotidien

Tourisme et handicap en Alsace
Échos d'une journée d'information et de sensibilisation aux questions d'accessibilité et de découverte de l'univers des déficiences sensorielles et du handicap, organisée par la MSA pour les fermiers-aubergistes. 6

Carte Vitale
Passage en revue des différentes évolutions concernant la carte Vitale. 10



Rencontres régionales de l'échelon local

Retour sur les cinq réunions régionales organisées en octobre et novembre à Gentilly, Toulouse, Dijon, Saint-Didier et Avignon, à travers la mise en lumière d'actions menées ou soutenues localement par les élus MSA. 12

ENJEUX

Accompagner le changement 22
Toute expérience a de la valeur

Reconstruire un projet personnel à partir d'une nouvelle méthode basée sur la valorisation de soi et de ses acquis. 24

Valoriser ses savoir et ses savoir faire. Témoignages dans la Somme. 27

Un nouveau type d'accompagnement. Rencontres en Saône-et-Loire. 30

Deux populations cibles dans les Deux-Sèvres. 33





visages

«Jardinons ensemble» dans les Hautes-Pyrénées

La MSA a lancé une action intergénérationnelle réunissant les résidents d'une maison de retraite et les enfants d'un centre de loisirs. Reportage sur la première rencontre entre enfants et personnes âgées sur le thème du jardinage.

19

partenaires

Contrat de prévention dans le Gard

Signature d'un contrat de prévention entre la MSA du Gard et l'entreprise Somal qui produit et conditionne environ 6.000 tonnes de tomates par an.

34

Étude sur le vieillissement en milieu rural en Gironde

Interview de Jean-François Dartigues, professeur de santé publique, sur une étude épidémiologique réalisée auprès d'un échantillon de 1.000 retraités agricoles de Gironde âgés de 65 ans et plus, en partenariat avec Agrica, la CCMSA et la MSA de Gironde.

36



Les débats sur l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 viennent de s'achever et c'est l'heure d'un premier bilan même s'il faut rappeler que le Conseil constitutionnel doit encore se prononcer avant la promulgation de la loi et qu'il peut considérer que certaines dispositions n'ont pas vocation à figurer dans ce texte. Disons-le très simplement, ce bilan est contrasté. Au chapitre des satisfactions, il faut retenir l'adoption de plusieurs amendements soutenus par la MSA, comme l'extension aux non-salariés agricoles de la majoration de durée d'assurance pour charge d'enfant handicapé créée par la loi portant réforme des retraites ou la pérennisation du dispositif Agridiff qui finance la prise en charge des cotisations des ressortissants en difficulté. Les mesures liées à l'organisation du réseau prévues par le plan d'action stratégique ont également été retenues et en particulier la constitution des comités départementaux qui ont vocation à devenir une pièce essentielle dans l'animation des échelons locaux. A contrario, et malgré les efforts déployés, aucune avancée concrète n'a pu être enregistrée sur la question du financement de la protection sociale des non-salariés. J'ai personnellement pu constater que l'amendement imposant le principe d'une subvention de l'État pour garantir l'équilibre du Ffipsa et soutenu par la commission des affaires sociales du Sénat recueillait le soutien unanime de la Haute Assemblée, et que le ministre présent, Philippe Bas, n'avait pas eu de mots assez chaleureux pour rappeler le pacte de la République avec son agriculture et son droit à bénéficier des mécanismes de solidarité. Mais cela ne l'a pas empêché d'évoquer, in fine, l'article 40 de la Constitution qui permet d'opposer l'irrecevabilité à l'adoption d'un amendement aggravant les charges publiques. La MSA veut bien entendre que ce dossier est difficilement dissociable d'une réflexion plus large sur le financement de la protection sociale, laquelle attend d'autres échéances pour être engagée au fond, mais elle souhaite vivement que les déclarations de principe soient confirmées par des gestes concrets dans la loi de finances rectificative pour 2006, comme l'apurement de la dette héritée du Bapsa ou la prise en charge par l'État des intérêts supportés par le Ffipsa. Je voudrais enfin souligner les interrogations – sinon les inquiétudes – que suscite l'amendement qui donne aux ministres chargés de la Santé et de la Sécurité sociale le pouvoir de modifier unilatéralement les dispositions de la convention médicale si un accord sur le secteur optionnel n'est pas trouvé d'ici au 31 janvier 2007 entre l'Uncam, dont la MSA est partie prenante, et les syndicats médicaux. L'accès sous conditions de telle ou telle catégorie de médecins du secteur 1, et notamment des chirurgiens, à des dépassements d'honoraires n'est en effet qu'une des facettes d'un enjeu bien plus grave pour l'avenir et auquel les populations rurales sont particulièrement sensibles, qui touche au maintien d'un accès à des soins de proximité à des tarifs encadrés et opposables. Peut-on raisonnablement espérer conclure sur ce dossier, auquel les organismes complémentaires doivent être nécessairement associés, dès lors que les syndicats médicaux ont la garantie de pouvoir se retourner vers les pouvoirs publics dès le 1^{er} février 2007? Cet engagement est une entorse faite aux règles posées par la loi du 13 août relative à l'assurance maladie. Il témoigne que le débat sur la gouvernance de l'assurance maladie n'est pas clos, et qu'en conformité avec la perspective d'un dialogue social renouvelé il convient peut-être d'en revisiter les principes pour que chacun puisse clairement assumer la part de responsabilités qui lui revient.

Un bilan contrasté



Gérard Pelhate

Président de la MSA

© L. Pérénom/CCMSA